

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 010/2026

	Séance du :	Vendredi 20 février 2026
	Date de convocation :	Lundi 16 février 2026
	Date d'affichage du tableau :	Lundi 2 mars 2026
Nombre de conseillers		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-six, le vingt février à dix-neuf heures
- présents	7	
- votants	7	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	3	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER (arrivée à 19h12), Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Grégoire JUBERT

Absents : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT

OBJET : Carte Avantages Jeunes 2026/2027 : Renouvellement du partenariat 1 forfait gratuit journée au Télési Le Crêt

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe à ce dispositif mis en place dans la Région Bourgogne Franche Comté à l'attention des jeunes.

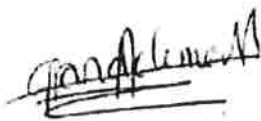
Aujourd'hui, il s'agit de renouveler le partenariat qui offre à chaque détenteur de la Carte Avantages Jeunes un forfait journée gratuite au Télési Le Crêt pour la saison 2026/2027.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 7 voix Pour,

- **DÉCIDE** de reconduire le partenariat Télési du Crêt : 1 forfait journée de ski alpin gratuit,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le - 2 MARS 2026

ID : 039-213904139-20260220-010_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		N° 011/2026
Séance du : Date de convocation : Date d'affichage du tableau :		Vendredi 20 février 2026 Lundi 16 février 2026 Lundi 2 mars 2026
Nombre de conseillers		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-six, le vingt février à dix-neuf heures
- présents	8	
- votants	8	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	2	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER (arrivée à 19h12), Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD (arrivé à 19h22) Grégoire JUBERT		
Absents : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Sandrine GIROD,		
Pouvoirs :		
Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT		
OBJET : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif de l'année 2024		

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Toutefois, il est proposé de publier dès à présent celui de l'année 2024. Le conseil municipal devra approuver celui de 2025 avant le mois de septembre 2026.

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

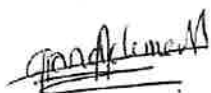
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2024,
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance





Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 10 MARS 2026

ID : 039-213904139-20260220-011_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		N° 012/2026
Nombre de conseillers		Séance du : Vendredi 20 février 2026 Date de convocation : Lundi 16 février 2026 Date d'affichage du tableau : Lundi 2 mars 2026
- en exercice 10 - présents 8 - votants 8 - absents 2 - exclus 0	L'an deux mille vingt-six, le vingt février à dix-neuf heures Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER (arrivée à 19h12), Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD (arrivé à 19h22), Grégoire JUBERT Absents : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Sandrine GIROD		
Pouvoirs :		
Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT		
OBJET : Contrat de prestation d'évacuation des boues de la STEP avec l'entreprise VALTERRA		

La commune fait appel depuis plusieurs années à l'entreprise VALTERRA pour l'évacuation et le traitement des boues de la STEP. Au lieu d'émettre un devis à chaque demande d'intervention, le fournisseur propose un contrat de prestation qui permettra de gagner en efficacité.

Celui-ci est dénonçable à tout moment et les tarifs appliqués sont inchangés (hors réévaluation annuelle).

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour,

- **APPROUVE** le contrat de prestation de l'entreprise VALTERRA,
- **AUTORISE** le Maire à signer le document.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

(Signature)

Le Maire,
Claude MERCIER

(Signature)

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 10 MARS 2026

ID : 039-213904139-20260220-012_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS		N° 013/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL		
Nombre de conseillers	Séance du :	Vendredi 20 février 2026
	Date de convocation :	Lundi 16 février 2026
	Date d'affichage du tableau :	Lundi 2 mars 2026
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-six, le vingt février à dix-neuf heures Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- présents	8	
- votants	8	
- absents	2	
- exclus	0	
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER (arrivée à 19h12), Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD (arrivée à 19h22), Grégoire JUBERT Absents : Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Sandrine GIROD		
Pouvoirs :		
Secrétaire de séance : Audrey GRANDCLEMENT		
OBJET : BUDGET PRINCIPAL - 413 : Exercice 2025 Décision modificative n°05 : Virement de crédits pour le réajustement des inscriptions budgétaires dans le cadre de l'évolution du plan de financement du projet Centre Village approuvé le 16 décembre 2025		

Lors du contrôle des exécutions de l'exercice 2025, le Conseiller aux Décideurs Locaux de la commune a soulevé une incohérence entre les prévisions de dépenses et les prévisions de recettes du projet Centre Village. Il convient de compléter la délibération du 16 décembre 2025 approuvant le plan de financement en retranscrivant les prévisions budgétaires au 31 décembre 2025.

En effet, la commune a décidé de recourir à un prêt total de 1 147 000 € (558 000 € d'emprunt et 589 000 € de prêt relais) d'après les notifications des subventions et pour palier au décalage d'encaissements des subventions (Département et Fonds Leader).

Monsieur le Maire rappelle les crédits votés au BP 2025 et la modification des crédits proposée :

	Budgétisés	Variation	Budget après DM
Chapitre 13 – Subvention d'équipement	817 070 €	- 285 520 €	531 550 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes	861 480 €	+ 285 520 €	1 147 000 €

Cette prise en compte permet d'avoir des restes à réaliser quasi à l'équilibre et donc un résultat définitif 2025 cohérent.

Restes à réaliser 2025 :	Dépenses d'investissement	TOTAL	1 475 667,49 €
	Recettes d'investissement	TOTAL	1 499 781,00 €

Le BP 2026 prendra en compte ces reports de crédits et ajustera les prévisions en conséquence.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 23 FEV. 2026

ID : 039-213904139-20260220-013_2026-DE

Pour ce faire, une décision modificative de virements de crédits est à prendre pour modifier les inscriptions aux différents chapitres concernés.

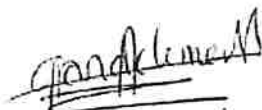
Section d'investissement

Recettes	1323/13	Subvention Départements	- 23 795.00 €
Recettes	13273/13	Subvention FEADER	- 132 748.00 €
Recettes	13461/13	Dotation équipements territoires ruraux	- 128 977.00 €
Recettes	1641/16	Emprunts en euros	+ 285 520.00 €

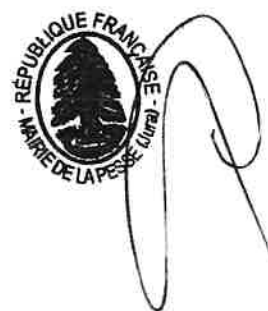
Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour, **APPROUVE** la DM n°05/2025 telle que présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



**Le Maire,
Claude MERCIER**



Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 23 FEV. 2026



ID : 039-213904139-20260220-013_2026-DE